



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 17 MARS 2022

L'An deux mil VINGT DEUX
Le DIX-SEPT MARS à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Commune de CONDAT-SUR-GANAVEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Michel PLAZANET, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2022

PRÉSENTS : Michel PLAZANET, Claire NONY, Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIAL, Michel DESSENNE, Serge CHASSAGNE, Jean-Claude JABEAU, Marie Françoise DUPUY, LAVAUD STOTE Ghislaine

ABSENTS : Alexis DROUET et Martin MOLLE

POUVOIRS Alexis DROUET à Claire NONY
Martin MOLLE à Jacques WARTEL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Claude JABEAU

CONVOCATION

11 mars 2022

- 1 Comptes de Gestion de l'exercice 2021
- 2 Comptes administratifs de l'exercice 2021
- 3 Affectation des résultats
- 4 Examen de divers dossiers de travaux à prévoir
- 5 Examen d'une demande de location du logement au 1^{er} étage de l'école
- 6 Projet d'adhésion au service de médecine préventive : signature d'une convention avec le Centre de Gestion
- 7 Projet d'adhésion à Corrèze Ingénierie
- 8 Evolution des tarifs eau et assainissement
- 9 Affaires diverses

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 17/03/2022 à 18 heures 00

Nombre de membres en exercice 11
 Nombre de membres présents 09
 Nombre de suffrages exprimés 11
 VOTES : Coatre =0 Pour =11 Abstentions =0
 Date de convocation : 11/03/2022

008/2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Claire NONY

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Michel PLAZANET, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lait donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		252 307,36		98 108,06		350 415,42
Opérations de l'exercice	407 628,71	460 594,35	36 871,44	71 482,68	444 500,15	532 077,03
TOTAUX	407 628,71	712 901,71	36 871,44	169 590,74	444 500,15	882 492,45
Résultats de clôture		305 273,00		132 719,30		437 992,30
Restes à réaliser			128 182,96	12 500,00	128 182,96	12 500,00
TOTAUX CUMULES	407 628,71	712 901,71	165 054,40	182 090,74	572 683,11	894 992,45
RESULTATS DEFINITIFS		305 273,00		17 036,34		322 309,34

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'votes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :

Michel PLAZANET, Claire NONY, Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIAL, Michel DESSENE, Serge CHASSAGNE, Jean-Claude JABEAU, Marie Françoise DUPUY, Ghislaine LAVAUD STOTE, Martin MOLLE (pouvoir), Alexis DROUET (pouvoir)

Cachet :



Pour expédition conforme,
 Le Maire,

Forc déléguation
 L'Adjointe, Claire NONY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 019-211906003-20220317-2022-008-DE
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 29/03/2022
 Affichage : 29/03/2022

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Nombre de membres en exercice = 11
 Nombre de membres présents = 09
 Nombre de suffrages exprimés = 11
 VOTES : Contre = 0 Pour = 11 Abstentions = 0
 Date de convocation : 11/03/2022

009/2022

Séance du 17/03/2022 à 18 heures 00

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Claire NONY, Maire adjointe délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Michel PLAZANET, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du y après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré;
 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		39 169,94		162 676,90		201 846,84
Opérations de l'exercice	97 569,51	98 684,29	32 107,30	35 655,15	129 676,81	135 339,44
TOTAUX	97 569,51	138 854,23	32 107,30	198 332,05	129 676,81	337 186,28
Restes à réaliser		41 284,72		166 224,75		207 509,47
TOTAUX CUMULES	97 569,51	138 854,23	163 929,60	198 332,05	293 606,41	337 186,28
RESULTATS DEFINITIFS		41 284,72		2 295,15		43 579,87

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

- 2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- 3° Recommande la sincérité des restes à réaliser;
- 4° Apprécie les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :
 Michel PLAZANET, Claire NONY, Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIA
 (pouvoir), Alexis DROUET (pouvoir)

Pour expédition conforme,
 Le Maire,
Claire NONY, Maire Adjointe



Agence de réception - Ministère de l'Intérieur
 211906003-20220317-2022-009-DE
 Agence certifiée exécutoire
 Réception par le préfet : 29/03/2022
 Décharge : 29/03/2022

Cachet :

**DELIBERATION
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 17/03/2022 à 18 heures 00

Nombre de membres en exercice = 11
 Nombre de membres présents = 09
 Nombre de suffrages exprimés = 11
 VOTES : Contre = 0 Pour = 10 Abstentions = 1
 Date de convocation : 11/03/2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Claire NONY, Maire Adjointe délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Michel PLAZANET, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du v après d'ênc fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		4 540,06		15 949,18		20 489,24
Opérations de l'exercice	29 439,27	28 858,69	15 395,69	19 769,90	44 834,96	48 628,59
TOTAUX	29 439,27	31 398,75	15 395,69	35 719,08	44 834,96	67 117,83
Résultats de clôture Restes à réaliser		1 959,48		20 322,49		22 282,87
TOTAUX CUMULES	29 439,27	31 398,75	20 322,49	35 719,08	65 157,45	67 117,83
RESULTATS DEFINITIFS		1 959,48		0,60		1 960,38

* Les 'Dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficitaires' et les 'excédentaires' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire sur différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

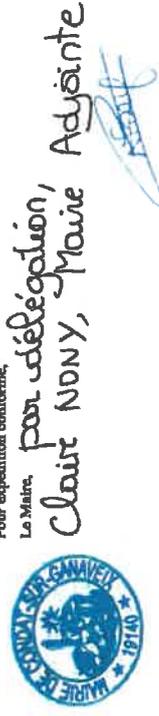
Ont signé au registre des délibérations :
 Michel PLAZANET, Claire NONY, Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIAL
 (pouvoir), Alexis DROUJET (pouvoir)

Caechet :

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
 9-211906003-20220317-2022-010-DE
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 29/03/2022
 Déchiffage : 29/03/2022

BENNE, Serge CHASSAGNE, Jean-Claude JABEAU, Marie Françoise DUPUY, Ghislaine LAVAUD STOTE, Martine MOLLE

Pour expédition conforme,
 Le Maire,
 Claire NONY, Maire Adjointe



N° SIRET : 21190600300010	COMPTE ADMINISTRATIF	Département : CORREZE
Etablissement : MAIRIE DE CONDAT/GANAV	Année 2021	Poste Comptable: TRESORERIE DUZERCHE
Budget : MAIRIE PRINCIPAL	Page n° 1	Date d'Édition : 23/03/2022

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	09
Nombre de suffrages exprimés	11
VOIES : Contre =0 Pour =11	
Date de convocation : 11/03/2022	Abstentions =0

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 17/03/2022 à 18 heures 00

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Claire NONY après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Michel PLAZANET, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	305 273,00
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (460 594.35 - 407 628.71)	52 965,64
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	252 307,36
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	132 719,30
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (71 482.68 - 36 871.44)	34 611,24
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	98 108,06
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (12 500.00 - 128 182.96)	-115 682,96
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	17 036,34

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
019-211906003-20220317-2022-012-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/03/2022
Affichage : 29/03/2022

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	305 273,00
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Ont signé au registre des délibérations :
Michel PLAZANET, Claire NONY, Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIAL, Michel DESSENNE, Serge CHASSAGNE, Jean-Claude JABEAU, Marie Françoise DUPUY, Ghislaine LAVAUD STOTE, Martin MOLLE (pouvoir), Alexis DROUET (pouvoir)

Cachet :



Pour expédition conforme,
Le Maire,
L'Adjointe, Claire NONY

**DELIBERATION
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

011/2022

Séance du 17/03/2022 à 18 heures 00

Nombre de membres en exercice = 11
 Nombre de membres présents = 09
 Nombre de suffrages exprimés = 11
 VOTES : Contre = 0 Pour = 11 Abstentions = 0
 Date de convocation : 11/03/2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Claire NONY, Maire Adjointe délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Michel PLAZANET, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du v après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	675,00	675,00			675,00	675,00
TOTAUX	675,00	675,00			675,00	675,00
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	675,00	675,00			675,00	675,00
RESULTATS DEFINITIFS						

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Recommande la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :
 Michel PLAZANET, Claire NONY, Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIALE
 (pouvoir), Alexis DROUET (pouvoir)

Caquet :



Four expédition conformes,
 Le Maire,
 Claire NONY, Maire Adjointe

Bureau de réception - Ministère de l'Intérieur
 9-211906003-20220317-2022-011-DE
 Affiché et certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 29/03/2022
 Décharge : 29/03/2022

013/022

**DELIBERATION
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 17/03/2022 à 18 heures 00

Nombre de membres en exercice = 11
 Nombre de membres présents = 09
 Nombre de suffrages exprimés = 11
 VOTES : Contre = 0 Pour = 11 Abstentions = 0
 Date de convocation : 11/03/2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Claire NONY, Maire Adjointe après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Michel PLAZANET, Maire, etabli sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

Résultat d'exploitation à affecter C = A + B	41 284,72
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (99 684,29 - 97 369,51)	2 114,78
Excédent d'exploitation reporté (B = FR. 002)	39 169,94
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	186 224,76
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (35 655,15 - 32 107,30)	3 547,85
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID. 001)	162 676,90
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 163 929,60)	-163 929,60
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	2 295,15

décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Affectation en réserves réglementées (IR 1064)	
Report excédentaire en exploitation (FR 002)	
Report déficitaire en exploitation (FD 002)	41 284,72

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 019-211906003-20220317-2022-013-DE
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 24/03/2022
 Affichage : 29/03/2022

Ont signé au registre des délibérations :
 Michel PLAZANET, Claire NONY, Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIAL, Michel DESSENNE, Serge CHASSAGNE, Jean Claude JABEAU, Marie Françoise DUPOY, Ghislaine LAVAUD STOTE, Martin MOLLE (pouvoir), Alexis DROUET (Pouvoir)



Four expédition conformes.
 Le Maire,
 Claire NONY, Maire Adjointe

N° SIRET : 21190600300051	COMPTE ADMINISTRATIF	Département : CORREZE
Etablissement : SERVICE ASSAINISSEMENT	Année 2021	Poste Comptable: TRESORERIE
Budget : MAIRIE DE CONDAT/GX	Page n° 1	Date d'Édition : 23/03/2022

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 17/03/2022 à 18 heures 00

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Claire NONY, Maire Adjointe après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Michel PLAZANET, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Considérant les éléments suivants :

Résultat d'exploitation à affecter C = A + B	1 959,48
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (26 858.69 - 29 439.27)	-2 580,58
Excédent d'exploitation reporté (B = FR 002)	4 540,06
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	20 323,39
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (19 769.90 - 15 395.69)	4 374,21
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	15 949,18
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 20 322,49)	-20 322,49
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	0,90

décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Affectation en réserves réglementées (IR 1064)	
Report excédentaire en exploitation (FR 002)	1 959,48
Report déficitaire en exploitation (FD 002)	

Ont signé au registre des délibérations :
Michel PLAZANET, Claire NONY, Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIAL, Michel DESSENNE, Serge CHASSAGNE, Jean-Claude JABEAU, Marie-Françoise DUPUY, Ghislaine LAVAUD STOTE, Martine MOLLE (pouvoir), Alexis DROUET (pouvoir)

Cachet :



Pour expédition conforme,

Le Maire,

Claire NONY, Maire Adjointe

pour délégation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
019-211906003-20220317-2022-014-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/03/2022
Affichage : 29/03/2022

N° SIRET : 21190600300077	COMPTE ADMINISTRATIF	Département : CORREZE
Etablissement : SERVICE POMPES FUNEBRES	Année 2021	Poste Comptable: TRESORERIE
Budget : MAIRIE DE CONDAT/GX	Page n° 1	Date d'Édition : 23/03/2022

015/2022

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 17/03/2022 à 18 heures 00

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Claire NONY, Maire Adjointe après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Michel PLAZANET, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

Nombre de membres en exercice	= 11
Nombre de membres présents	= 09
Nombre de suffrages exprimés	= 11
VOTES : Contre = 0	Pour = 11
Abstentions = 0	
Date de convocation : 11/03/2022	

Résultat d'exploitation à affecter C = A + B	0,00
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (675.00 - 675.00)	
Excédent d'exploitation reporté (B = FR 002)	
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	0,00
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	0,00
décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Affectation en réserves réglementées (IR 1064)	
Report excédentaire en exploitation (FR 002)	
Report déficitaire en exploitation (FD 002)	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
019-211906003-20220317-2022-015-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/03/2022
Affichage : 29/03/2022

Ont signé au registre des délibérations :
Michel PLAZANET, Claire NONY, Jacques WARTEL, Pierre L'OFFICIAL, Michel DESSENNE, Serge CHASSAGNE, Jean-Claude JABEAU, Marie Françoise DUPUY, Ghislaine LAVAUD STOTE, Martin MOLLE (pouvoir), Alexis DROUJET (pouvoir)



Cachet :

Pour expédition conforme,
Le Maire,
Claire NONY, Maire Adjointe

016/2022

POUR	Michel PLAZANET, Claire NONY, Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIAL, Michel DESSENNE, Serge CHASSAGNE, Jean Claude JABEAU, Marie Françoise DUPUY, Ghislaine LAVAUD STOTE, Martin MOLLE (Pouvoir), Alexis DROUET (pouvoir)
CONTRE	-----
ABST.	-----

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021
- BUDGET PRINCIPAL -**

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2021 du **BUDGET PRINCIPAL** ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers,
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du **budget principal** de l'exercice 2021,
- Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chaque solde figurant à l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget 2021 du **budget principal** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur les valeurs inactives,
- **DÉCLARE** que le compte de gestion du **budget principal** dressé pour l'exercice 2021 par Monsieur le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, **n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

017/2022

POUR	Michel PLAZANET, Claire NONY, Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIAL, Michel DESSENNE, Serge CHASSAGNE, Jean Claude JABEAU, Marie Françoise DUPUY, Ghislaine LAVAUD STOTE, Martin MOLLE (Pouvoir), Alexis DROUET (pouvoir)
CONTRE	-----
ABST.	-----

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021
- SERVICE DE L'EAU -**

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2021 du service de l'eau ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers,
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du service de l'eau de l'exercice 2021,
- Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chaque solde figurant à l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget 2021 du service de l'eau en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur les valeurs inactives,

- **DÉCLARE** que le compte de gestion du service de l'eau dressé pour l'exercice 2021 par Monsieur le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, **n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

018/2022

POUR	Michel PLAZANET, Claire NONY, Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIAL, Michel DESSENNE, Serge CHASSAGNE, Jean Claude JABEAU, Marie Françoise DUPUY, Ghislaine LAVAUD STOTE, Martin MOLLE (Pouvoir), Alexis DROUET (pouvoir)
CONTRE	-----
ABST.	-----

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021

- SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT -

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2021 **du service de l'assainissement** ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers,
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif **du service de l'assainissement** de l'exercice 2021,
- Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chaque solde figurant à l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget 2021 **du service de l'assainissement** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur les valeurs inactives,
- **DÉCLARE** que le compte de gestion **du service de l'assainissement** dressé pour l'exercice 2021 par Monsieur le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, **n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

019/2022

POUR	Michel PLAZANET, Claire NONY, Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIAL, Michel DESSENNE, Serge CHASSAGNE, Jean Claude JABEAU, Marie Françoise DUPUY, Ghislaine LAVAUD STOTE, Martin MOLLE (Pouvoir), Alexis DROUET (pouvoir)
CONTRE	-----
ABST.	-----

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021

- SERVICE DES POMPES FUNEBRES -

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2021 **du service des pompes funèbres** ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers,
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif **du service des pompes funèbres** de l'exercice 2021,
- Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chaque solde figurant à l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- Statuant sur l'exécution du budget 2021 **du service des pompes funèbres** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur les valeurs inactives,
- **DÉCLARE** que le compte de gestion **du service des pompes funèbres** dressé pour l'exercice 2021 par Monsieur le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, **n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

020/2022

POUR	Michel PLAZANET, Claire NONY, Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIAL, Michel DESSENNE, Serge CHASSAGNE, Jean Claude JABEAU, Marie Françoise DUPUY, Ghislaine LAVAUD STOTE, Martin MOLLE (Pouvoir), Alexis DROUET (pouvoir)
CONTRE	-----
ABST.	-----

OBJET : REMPLACEMENT DES VOLETS AU MULTISERVICES – CHOIX DE L'ENTREPRISE –

Madame Claire NONY, Maire Adjointe, rappelle au conseil municipal le programme de remplacement des volets au multiservices et présente 2 devis établis par des entreprises locales :

- Entreprise DUMOND et Fils pour un montant total HT de 3 275,00 €
- Entreprise Alexandre DUCLOUX pour un montant HT de 3 050,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des devis et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ACCEPTÉ** le devis tel qu'établi par l'entreprise DUCLOUX
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer le devis et régler l'entreprise le moment venu,
- **DIT** que des crédits suffisants sont prévus dans les RAR de l'exercice 2021 qui sont repris sur le BP 2022

021/2022

POUR	Michel PLAZANET, Claire NONY, Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIAL, Michel DESSENNE, Serge CHASSAGNE, Jean Claude JABEAU, Marie Françoise DUPUY, Ghislaine LAVAUD STOTE, Martin MOLLE (Pouvoir), Alexis DROUET (pouvoir)
CONTRE	-----
ABST.	-----

OBJET : TRAVAUX AU SALON DE COIFFURE – REMPLACEMENT DE LA VITRINE- CHOIX DE L'ENTREPRISE

Madame Claire NONY, Maire Adjointe, rappelle au conseil municipal le programme de remplacement de la vitrine du salon de coiffure et présente 2 devis établis à cet effet

- Entreprise ISOVIE 19700 SEILHAC pour un montant total HT de 3 631,00 €
- Entreprise ANTONY FENETRES 19100 BRIVE pour un montant HT de 5 828,60 €

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des devis et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ACCEPTÉ** le devis tel qu'établi par l'entreprise ISOVIE 19700 SEILHAC
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer le devis et régler l'entreprise le moment venu,
- **DIT** que des crédits suffisants sont prévus dans les RAR de l'exercice 2021 qui sont repris sur le BP 2022

022/2022

POUR	Michel PLAZANET, Claire NONY, Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIAL, Michel DESSENNE, Serge CHASSAGNE, Jean Claude JABEAU, Marie Françoise DUPUY, Ghislaine LAVAUD STOTE, Martin MOLLE (Pouvoir), Alexis DROUET (pouvoir)
CONTRE	-----
ABST.	-----

OBJET : LOCATION DU LOGEMENT AU PREMIER ÉTAGE DU BÂTIMENT DE L'ÉCOLE

Madame Claire NONY, Maire Adjointe, rappelle au conseil municipal que des travaux de remise en état du logement situé au premier étage du bâtiment de l'école ont été effectués. A ce jour, il reste la kitchenette à recevoir et à installer pour mettre cet appartement à la location.

Monsieur Bastien ROL actuellement domicilié à CONDAT-SUR-GANAVEIX (Corrèze) « Prats » a manifesté son souhait de louer cet appartement par une demande écrite en date du 23 février 2022.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame Claire NONY et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ACCEPTE** la location de cet appartement à compter du 1^{er} mai 2022 à Monsieur Bastien ROL
- **FIXE** le montant du loyer mensuel à 450 euros sans les charges
- **DIT** qu'il conviendra de rajouter à ce montant en fin de chaque année, la récupération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- **ARRÊTE** le montant du dépôt de garantie à 450 euros soit un mois de loyer conformément aux textes
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour rédiger et signer l'ensemble des documents permettant la mise en œuvre de cette délibération

023/2022

POUR	Michel PLAZANET, Claire NONY, Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIAL, Michel DESSENNE, Serge CHASSAGNE, Jean Claude JABEAU, Marie Françoise DUPUY, Ghislaine LAVAUD STOTE, Martin MOLLE (Pouvoir), Alexis DROUET (pouvoir)
CONTRE	-----
ABST.	-----

OBJET : MÉDECINE PRÉVENTIVE

Monsieur le Maire **expose** au Conseil Municipal que les collectivités territoriales et les établissements publics doivent disposer pour leurs agents titulaires ou non, d'un service de médecine préventive soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs employeurs publics ou au service créé par le centre de gestion en vertu de l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984¹ modifiée.

L'article 26-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984² modifiée indique que « *les centres de gestion peuvent créer des services de médecine préventive [...], qui sont mis à la disposition des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande* ».

À cette fin, le Centre de Gestion de la Corrèze (CDG 19) a conventionné avec les services de l'Association Inter-entreprises de Santé au Travail de la Corrèze (AIST 19).

¹ À compter du 1^{er} mars 2022 l'article 108-2 de la loi n°84-53 sera abrogé et remplacé par les articles L812-3 à L812-5 du Code Général de la Fonction Publique

² À compter du 1^{er} mars 2022 l'article 26-1 de la loi n°84-53 sera abrogé et remplacé par l'article L452-47 du Code Général de la Fonction Publique

Monsieur le Maire **propose** au Conseil Municipal d'adhérer à ce service pour l'ensemble de son personnel et de l'autoriser à signer avec le CDG 19 la convention qui en régit les modalités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **d'adhérer** au service de médecine préventive tel que proposé par le CDG 19
- **d'approuver** les termes et la passation de la convention de partenariat dans le domaine de la médecine professionnelle et préventive
- **d'autoriser** Monsieur Le Maire à signer la convention avec le CDG 19 conclue à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée d'un an renouvelable 3 fois par tacite reconduction, ainsi que les éventuels avenants y afférents
- **d'inscrire** chaque année au budget les crédits correspondants

024/2022

POUR	Michel PLAZANET, Claire NONY, Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIAL, Michel DESSENNE, Serge CHASSAGNE, Jean Claude JABEAU, Marie Françoise DUPUY, Ghislaine LAVAUD STOTE, Martin MOLLE (Pouvoir), Alexis DROUET (pouvoir)
CONTRE	-----
ABST.	-----

OBJET : ADHÉSION A L'AGENCE DÉPARTEMENTALE CORREZE INGÉNIERIE

Madame Claire NONY, Maire Adjointe, présente les missions de l'Agence Départementale Corrèze Ingénierie dont la création a été décidée par le Département lors de son assemblée délibérante du 29 mars 2013.

L'Agence Corrèze Ingénierie a vocation à assurer pour les collectivités adhérentes une assistance, essentiellement d'ordre technique, pour réaliser ou faire réaliser leurs études et leurs travaux dans les domaines du bâtiment, de la voirie et des espaces publics, de l'eau potable et la défense incendie, de l'assainissement, du traitement et de la gestion des déchets.

L'adhésion à Corrèze Ingénierie est soumise à cotisation et le recours aux prestations donne lieu à l'établissement d'une note d'honoraires établie en fonction de la mission à exécuter.

Corrèze Ingénierie est un établissement public administratif créé en application de l'article L. 5511-1 du Code général des collectivités territoriales. Ses statuts prévoient les modalités d'administration de la structure, au travers de l'Assemblée Générale où tous les membres sont représentés par le Maire ou le Président, et du Conseil d'Administration.

Après avoir pris connaissance des statuts de l'Agence Départementale Corrèze Ingénierie, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ➔ **Décide** d'adhérer à l'Agence Départementale Corrèze Ingénierie,
- ➔ **Adopte** les statuts tels qu'ils ont été votés lors de l'Assemblée Générale constitutive de l'Agence Corrèze Ingénierie le 6 septembre 2013,
- ➔ **prend acte** du montant de la cotisation fixée à 0,60 € HT (0,72 € TTC) par habitant sachant que la population retenue est la population municipale (688) telle que publiée par l'INSEE

025/2022

POUR	Michel PLAZANET, Claire NONY, Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIAL, Michel DESSENNE, Serge CHASSAGNE, Jean Claude JABEAU, Marie Françoise DUPUY, Ghislaine LAVAUD STOTE, Martin MOLLE (Pouvoir), Alexis DROUET (pouvoir)
CONTRE	-----
ABST.	-----

OBJET : ÉVOLUTION DU TARIF DE L'EAU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs qui seront appliqués lors la facturation 2022 (**eau consommée en 2021**), ces tarifs ayant été fixés par délibération du 03 12 2020.

A savoir :

<i>Abonnement compteur</i>	<i>63,00 €</i>
<i>1 à 200 m3</i>	<i>0,84 €/m3</i>
<i>Au-delà de 200 m3</i>	<i>0,79 €/m3</i>

Le Conseil Municipal, considérant l'augmentation constante du coût du service, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **FIXE** les tarifs qui seront appliqués en 2024 sur l'eau consommée en 2023 ainsi qu'il suit :

Abonnement compteur	63,00 €
De 1 à 200 m3	0,89 €/m3
Au-delà de 200 m3	0,84 €/m3

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision

026/2022

POUR	Michel PLAZANET, Claire NONY, Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIAL, Michel DESSENNE, Serge CHASSAGNE, Jean Claude JABEAU, Marie Françoise DUPUY, Ghislaine LAVAUD STOTE, Martin MOLLE (Pouvoir), Alexis DROUET (pouvoir)
CONTRE	-----
ABST.	-----

OBJET : ÉVOLUTION DU TARIF DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs qui seront appliqués lors la facturation 2022 (**eau consommée en 2021**), ces tarifs ayant été fixés par délibération du 03 12 2020.

A savoir

- *Abonnement* *33,60 €*
- *De 1 à 500 m3* *0,63 €*
- *Au-delà de 500 m3* *0,76 €*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, considérant l'évolution constante du coût du service :

- **FIXE** les tarifs qui seront appliqués en 2024 sur l'eau consommée en 2023 ainsi qu'il suit :

Abonnement	50,00 €
De 1 à 500 m3	0,66 €
Au-delà de 500 m3	0,80 €

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision

PLAZANET Michel	Maire	
NONY Claire	Maire Adjointe	
WARTEL Jacques	Maire Adjoint	
LOFFICIAL Pierre	Maire Adjoint	
DESSENNE Michel	Maire Adjoint	
CHASSAGNE Serge	Conseiller(ère) Municipal(e)	
JABEAU Jean-Claude	« «	
DUPUY Marie Françoise	« «	
LAVAUD STOTE Ghislaine	« «	
MOLLE Martin	« «	
DROUET Alexis	« «	